

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé présente son premier rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le jeudi 8 août 2002, à 18 h 30, dans la salle 254 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 301 — *Loi sur les pouvoirs additionnels accordés à l'Assiniboine Memorial Curling Club Holding Company Ltd./The Assiniboine Memorial Curling Club Holding Company Ltd. Additional Powers Act*;
- Projet de loi 302 — *Loi sur la fusion de la Congrégation Etz Chayim/The Congregation Etz Chayim Amalgamation Act*;
- Projet de loi 303 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Collège William et Catherine Booth de l'Armée du Salut/The Salvation Army William and Catherine Booth College Incorporation Amendment Act*;
- Projet de loi 304 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The Winnipeg Real Estate Board »/The Winnipeg Real Estate Board Incorporation Amendment Act*.

Composition du Comité :

Le Comité a élu M^{me} ALLAN à la présidence.

Le Comité a élu M. RONDEAU à la vice-présidence;

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M^{me} ASPER remplace M. JENNISSIN;
- M. RONDEAU remplace M. le *ministre* LATHLIN;
- M. MARTINDALE remplace M. le *ministre* MACKINTOSH;
- M. STRUTHERS remplace M. SANTOS;
- M^{me} ALLAN remplace M. SCHELLENBERG;
- M. SCHELLENBERG remplace M. AGLUGUB;
- M. MALOWAY remplace M. le *ministre* SMITH (Brandon-Ouest);
- M. PENNER (Emerson) remplace M^{me} DACQUAY;
- M. MAGUIRE remplace M. ROCAN;
- M. HELWER remplace M^{me} SMITH (Fort Garry).

Motions :

Le Comité a adopté les motions suivantes :

- Le Comité recommande que soient remboursés les droits payés pour le projet de loi 301 — *Loi sur les pouvoirs additionnels accordés à l'Assiniboine Memorial Curling Club Holding Company Ltd./The Assiniboine Memorial Curling Club Holding Company Ltd. Additional Powers Act* — , à l'exclusion des frais d'impression.
- Le Comité recommande le remboursement des droits payés pour le projet de loi 302 — *Loi sur la fusion de la Congrégation Etz Chayim/The Congregation Etz Chayim Amalgamation Act* — , à l'exclusion des frais d'impression.
- Le Comité recommande le remboursement des droits payés pour le projet de loi 303 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Collège William et Catherine Booth de l'Armée du Salut/The Salvation Army William and Catherine Booth College Incorporation Amendment Act* — , à l'exclusion des frais d'impression.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 301 — *Loi sur les pouvoirs additionnels accordés à l'Assiniboine Memorial Curling Club Holding Company Ltd./The Assiniboine Memorial Curling Club Holding Company Ltd. Additional Powers Act* :

John Callum

The Assiniboine Memorial Curling Club

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 302 — *Loi sur la fusion de la Congrégation Etz Chayim/The Congregation Etz Chayim Amalgamation Act* :

Jack London

Particulier

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 303 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Collège William et Catherine Booth de l'Armée du Salut/The Salvation Army William and Catherine Booth College Incorporation Amendment Act* :

Ray Taylor

Le Collège William et Catherine Booth de l'Armée du Salut

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N° 301) — *Loi sur les pouvoirs additionnels accordés à l'Assiniboine Memorial Curling Club Holding Company Ltd./The Assiniboine Memorial Curling Club Holding Company Ltd. Additional Powers Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 302) — *Loi sur la fusion de la Congrégation Etz Chayim/The Congregation Etz Chayim Amalgamation Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 303) — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le Collège William et Catherine Booth de l'Armée du Salut/The Salvation Army William and Catherine Booth College Incorporation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 304) — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation « The Winnipeg Real Estate Board »/The Winnipeg Real Estate Board Incorporation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

La présidente,

Rapport présenté par :

Nancy Allan

Le 8 août 2002